

DESCRIPTIF DES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE

DECLARATIF

ETAPE 6 : Renseignement du dossier déclaratif par le candidat accompagné par l'organisme référent ECIA VAE

Avant chaque nouvel accompagnement l'organisme référent ECIA VAE aura préalablement pris connaissance

- des modalités d'évaluation décrites dans la démarche CQP par la VAE,
- du présent cahier des charges,
- du contenu des référentiels des CQP visés par les candidats.

Le dossier déclaratif se compose, selon les CQP d'un ou deux livrets. Le premier (livret A) balaye l'ensemble des activités du CQP, le second (livret B) amène le candidat à développer un thème, un sujet ou une mission permettant de mettre en valeur et d'argumenter des activités couvrant au mieux l'ensemble des domaines du CQP visé et de montrer son implication dans un projet ou une action professionnelle.

Pour certains CQP, il n'existe pas de livret B. Celui-ci est remplacé par un entretien devant le jury avec l'appui d'un dossier machine fourni au jury (cas du conducteur de machines).

Le candidat bénéficie d'un accompagnement par un organisme référent ECIA VAE qui va l'aider à décrire, analyser et formaliser son activité professionnelle et personnelle au regard de son projet de validation. Cet accompagnement pourra comporter des phases collectives, mais comprendra, dans tous les cas, une phase individuelle permettant de prendre en compte les besoins précis de chaque candidat. Les résultats au questionnaire ECIA (Etape 3) sont mis à disposition de l'organisme référent ECIA VAE afin de lui permettre d'affiner et d'orienter l'accompagnement du candidat.

Le niveau de précision attendu pour la formulation des réponses aux questions du livret A peut être affiné en s'appuyant sur les critères suivants :

- La compréhension du sens du travail réalisé : la description effectuée par le candidat doit permettre de montrer que celui-ci comprend le sens de ce qu'il réalise et sera capable de le reproduire dans d'autres situations. (Une simple liste d'items est insuffisante).
- La personnalisation des réalisations : des formulations commençant par JE seront préférées (pas de NOUS, ni de ON).
- La description de réalisations concrètes : les explications, les termes utilisés peuvent parfois recouvrir des réalités différentes (exemple : « j'accueille les salariés » ne permet pas de savoir ce que réalise vraiment le candidat : comment accueille-t-il ? Pourquoi estime-t-il qu'il est important d'accueillir ? etc.). Il sera recherché des formulations simples et précises décrivant des réalisations concrètes.

Une préparation à la présentation du dossier devant les professionnels évaluateurs est également prévue dans le cadre de cet accompagnement.

Cet accompagnement s'étalera sur une durée maximale de 9 mois.

DESCRIPTIF DES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE

DECLARATIF

Le dossier déclaratif, les livrets A et B sont accessibles en téléchargement, pour chaque CQP :

- > depuis la plateforme ECIAVISION, rubrique « Outils d'évaluation »,
- > depuis le présent guide, rubrique « Les Outils/Dossier déclaratif ».